



HAL
open science

Écrits comptables et commerce interreligieux : les cas des registres d'Ugo Teralh de Forcalquier et de la compagnie Datini (XIV^e-XV^e siècles)

Ingrid Houssaye Michienzi, Judith Olszowy-Schlanger

► To cite this version:

Ingrid Houssaye Michienzi, Judith Olszowy-Schlanger. Écrits comptables et commerce interreligieux : les cas des registres d'Ugo Teralh de Forcalquier et de la compagnie Datini (XIV^e-XV^e siècles). Les Cahiers de Framespa : e-Storia, 2014, 16. hal-02386190

HAL Id: hal-02386190

<https://hal.science/hal-02386190v1>

Submitted on 15 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ingrid Houssaye Michienzi et Judith Olszowy-Schlanger

Écrits comptables et commerce interreligieux : les cas des registres d'Ugo Teralh de Forcalquier et de la compagnie Datini (xiv^e-xv^e siècles)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Ingrid Houssaye Michienzi et Judith Olszowy-Schlanger, « Écrits comptables et commerce interreligieux : les cas des registres d'Ugo Teralh de Forcalquier et de la compagnie Datini (xiv^e-xv^e siècles) », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], 16 | 2014, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 31 mars 2015. URL : <http://framespa.revues.org/2917> ; DOI : 10.4000/framespa.2917

Éditeur : UMR 5136 - FRAMESPA

<http://framespa.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://framespa.revues.org/2917>

Document généré automatiquement le 31 mars 2015.

© Tous droits réservés

Ingrid Houssaye Michienzi et Judith Olszowy-Schlanger

Écrits comptables et commerce interreligieux : les cas des registres d'Ugo Teralh de Forcalquier et de la compagnie Datini (XIV^e-XV^e siècles)

Introduction

- 1 L'histoire des relations entre juifs et chrétiens dans l'Europe et la Méditerranée occidentale au Bas Moyen Âge est souvent perçue comme une séquence de persécutions, conversions forcées et ségrégations spatiales. Cependant, la prise en compte de sources comptables de l'époque, sources a priori moins porteuses de contenu polémique ou idéologique, révèle bien souvent des liens commerciaux étroits entre individus appartenant à des groupes religieux différents. Les relations de clientèle fidèle dans des entreprises commerciales organisées en véritables réseaux interreligieux sont fondées sur des accords contractuels, certes, mais surtout sur une confiance mutuelle et des intérêts partagés tissés indépendamment des croyances et des appartenances religieuses. Ces liens forts, rarement explicites dans les sources littéraires de l'époque, apparaissent en revanche très clairement dans les écrits de la pratique, et notamment dans les registres de comptabilité. Il arrive par exemple que les livres de comptes des commerçants chrétiens contiennent des entrées en hébreu, en arabe ou en arabe en caractères hébraïques, écrites de la main du client ou de l'associé juif, musulman ou converti. Ces écrits représentent une trace tangible de liens et de réseaux d'affaires : plus encore ils montrent des membres de religions différentes présents dans la boutique, le comptoir ou le *fondaco*¹ d'un patron ou d'un associé chrétien, penchés ensemble sur le livre des comptes. Les notes en leur langue et écriture savante, en caractères hébraïques acquis lors d'une éducation formelle, ont une valeur probatoire dans le système juridique du lieu où elles sont produites. Ces notes permettent de supposer que, de même que les membres d'une minorité connaissaient la langue de la majorité environnante, leurs associés chrétiens étaient capables de comprendre ou du moins de contrôler des écritures en hébreu ou en arabe. Nous partirons, à titre d'exemple, des notes en hébreu et en arabe au sein du livre-journal d'Ugo Teralh de Forcalquier de 1330-1332, et des registres comptables des compagnies de Francesco Datini installées à Majorque et à Valence dans les années 1390-1410. Nous proposerons dans cet article des pistes d'analyse d'écritures comptables en vue de reconstituer des traces d'échanges économiques, mais aussi sociaux et culturels entre des groupes différents.

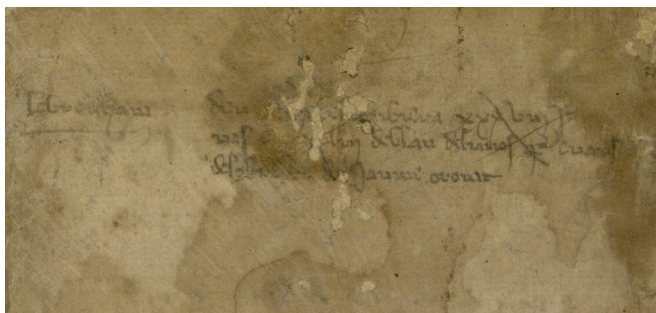
1 Présentation des documents

1a Le registre d'Ugo Teralh de Forcalquier

- 2 En 1898, Paul Meyer publia une dizaine de feuillets provenant d'un livre de commerce, découverts dans la reliure d'un registre de délibérations municipales du XV^e siècle conservé dans les archives municipales de Forcalquier, en Basses-Alpes². Il s'agit d'un livre-journal du drapier et notaire Ugo Teralh, qui enregistre les ventes, et notamment les transactions à crédit, effectuées entre novembre 1330 et juin 1332. Comme le texte du document le suggère, Ugo Teralh vendait à Forcalquier des étoffes de laine à la canne (2 m environ) et à l'empan (25 cm environ), ainsi que des pièces de vêtements. Les étoffes sont décrites selon leur couleur et lieu de fabrication. À côté des tissus d'origine méridionale, tels que *blanquet* (blanc) ou *blau* (bleu) de Béziers, *cruec* (jaune), *vair* (bariolé) et *violeta* (violet) de Carcassonne, *escacat* (échiqueté) de Lodève, *rosseta* (roussette) de Limoux, *vermelh* (rouge) de Narbonne ou *mesclat* (drap mêlé) de Montolieu, Ugo Teralh vendait aussi, plus rarement, car mentionnés

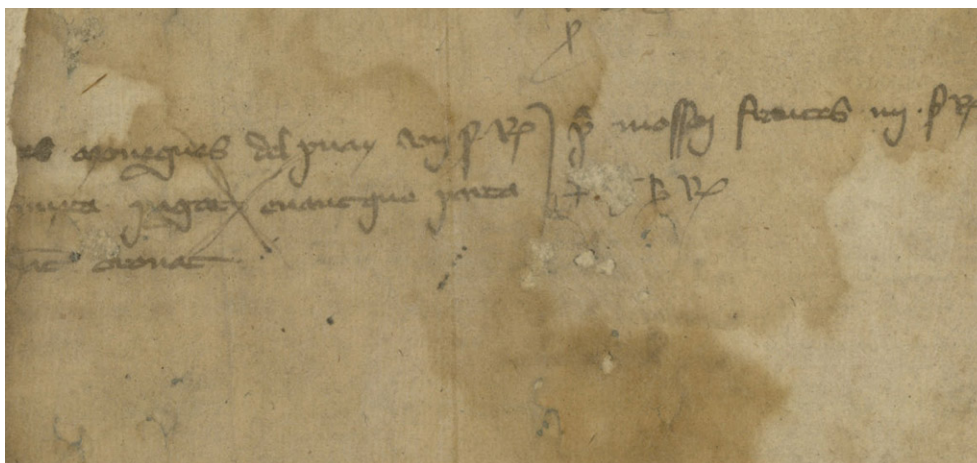
trois fois seulement, des tissus venant du Nord (le *vayr* de Rouen, le *blau* de Saint-Denis et une étoffe dont le nom n'est pas conservé, de Provins)³. N'égalant pas la comptabilité italienne à partie double, bien plus sophistiquée, les 134 entrées conservées du livre-journal d'Ugo Teralh suivent néanmoins une structure fixe et une mise en page en 3 colonnes : 1. lieu d'origine de l'acheteur-débiteur à gauche, 2. la description de la transaction contenant son nom, l'objet vendu et la date du paiement, qui pouvait être effectué sur place en totalité ou partiellement, ou bien ultérieurement, et 3. une note spécifiant que le paiement a été fait. Étant donné l'état très abîmé du manuscrit, seule la colonne du milieu est préservée partout, la colonne 1 apparaissant surtout sur les rectos et la colonne 3 sur les versos des feuillets rognés (figures 1 et 2). Le paiement permettait l'annulation de la dette : le texte de la colonne 2 était alors barré.

Figure 1



Le livre-journal d'Ugo Teralh de Forcalquier, n° 1 (fol. 1r.), colonnes 1 et 2.
© Archives municipales de Forcalquier (04).

Figure 2



Le livre-journal d'Ugo Teralh de Forcalquier, n° 9, (fol. 1v.), colonnes 2 et 3.
© Archives municipales de Forcalquier (04).

- 3 Parmi les clients d'Ugo Teralh se trouvaient des juifs qui venaient de Forcalquier ou bien d'autres localités de la région, telles Digne, Reillanne ou Salon. Parfois, il s'agissait des villes dont était originaire un juif décrit pourtant explicitement comme résidant à Forcalquier (entrée n° 21 : Jacob de Reillanne « abitayre de Forc. »)⁴. 24 entrées sur 134 concernent environ 15 clients juifs différents.

1b Les registres de la compagnie Datini

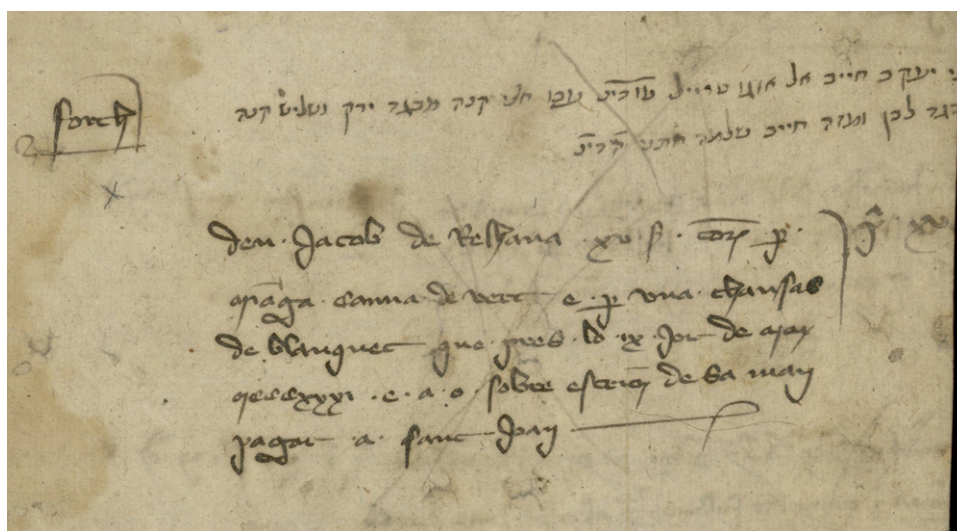
- 4 Francesco Datini, marchand de Prato né vers 1335, organisa ses affaires en une combinaison de sociétés indépendantes. Il était l'associé majoritaire de huit compagnies à sièges divers dont cinq à vocation commerciale : à Avignon, Pise, Florence, Gênes et dans les États de la Couronne d'Aragon (compagnie divisée dite de Catalogne présente à Barcelone, Valence et Majorque). Mort en 1410 sans héritier, il laissa tous ses biens à une fondation pieuse dont sa maison qui renfermait l'ensemble des archives engendrées par son activité marchande et bancaire. Il s'agit d'une collection de documents de nature commerciale et privée produits par les entreprises Datini dans les années comprises entre 1363 et 1411⁵. Pour chacune de

ses compagnies sont conservés correspondances et registres comptables consentant la mise à jour de réseaux marchands parcourant l'Europe et le Bassin méditerranéen. L'exploitation de certains registres concernant les compagnies de l'aire ibérique permet d'approfondir l'étude réticulaire en abordant l'angle du commerce entre groupes de marchands de différentes religions.

2 L'étude de la langue et des milieux

- 5 Les entrées du livre-journal d'Ugo Teralh sont pour la plupart écrites en provençal et en latin, de la main du drapier lui-même et de celle d'un de ses employés. C'est aussi le cas de 16 entrées parmi les 24 concernant les acheteurs juifs. Huit autres entrées sont écrites en caractères hébraïques par les acheteurs juifs eux-mêmes⁶. Rédigées en hébreu médiéval, ces entrées sont parsemées de dates, noms de lieux et noms de tissus en provençal vernaculaire transcrits en caractères hébraïques. Au-dessous des notes hébraïques, Ugo Teralh ajoute une description de la transaction en provençal.

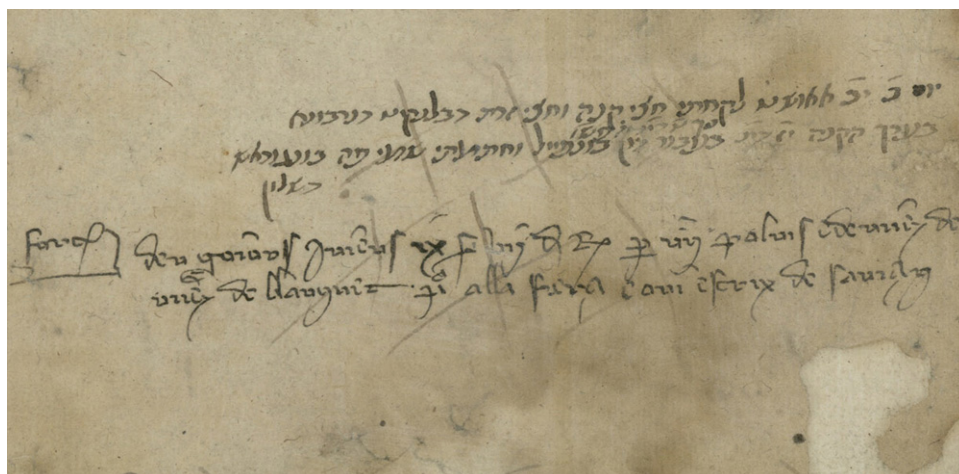
Figure 3



Le livre-journal d'Ugo Teralh de Forcalquier, n° 80 (fol. 9v.), hébreu : « Moi, Jacob, je dois à Ugo Teralh 15 sous pour une demi-canne de tissu (lit. vêtement) vert et un tiers de canne de tissu blanc. Mon gendre Salomon en doit 5 sous ». © Archives municipales de Forcalquier (04).

- 6 Le texte provençal est, d'une part, plus complet : il précise la date du paiement (« Sant Jory », Saint Georges – 23 avril), ainsi que le nom plus complet de l'acheteur : Jacob de Reillane (Relhana) – le même individu est décrit comme « habitant de Forcalquier » en n° 21. Cependant, le provençal omet les détails concernant les arrangements internes entre les juifs : ici, l'information donnée par l'hébreu au sujet du poids de la dette partagée entre Jacob et Salomon n'est pas reprise en provençal.
- 7 Au-delà de la mention de la provenance des acheteurs juifs, les notes en hébreu nous renseignent sur leur appartenance culturelle et leur origine. L'étude paléographique montre que n° 11, 67, 77, 80 et 163 sont en écriture hébraïque documentaire ashkénaze : type utilisé dans le Nord et l'Est de la France (figure 4). Trois inscriptions seulement sont en écriture documentaire du Sud, dont n° 123 en écriture informelle attestée en Provence (figure 5), et n° 129 et 158 en écriture documentaire soignée de type sépharade, utilisée en Espagne, en Catalogne et dans le midi de la France (figure 6).

Figure 6

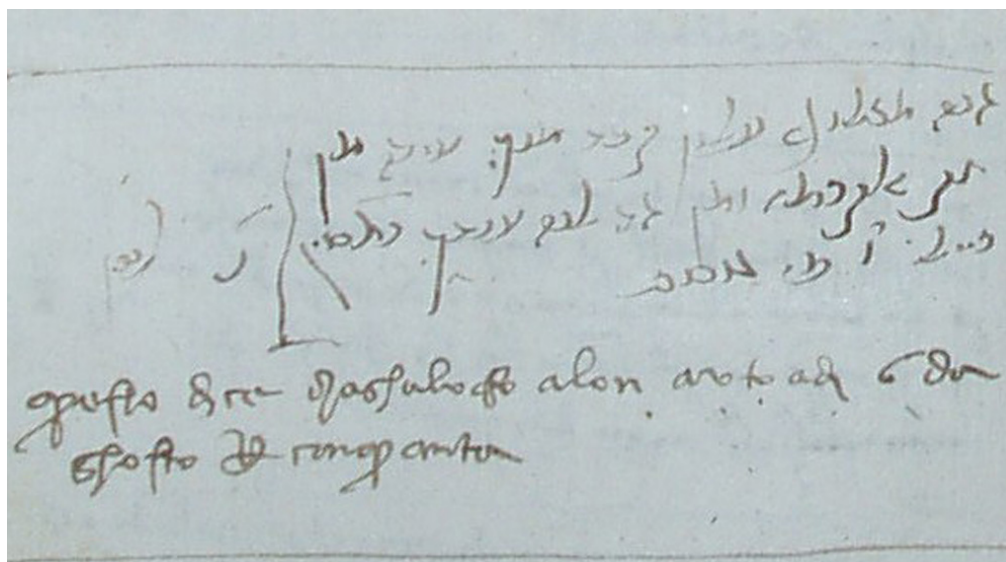


Le livre-journal d'Ugo Teralh de Forcalquier, n° 129 (fol. 14r.) : écriture sépharade.

© Archives municipales de Forcalquier (04).

- 8 La présence et même la prédominance des notes en écriture de type ashkénaze illustrent les affinités entre les juifs de Forcalquier et le judaïsme du Nord de la France. Nous ne connaissons guère l'origine de la communauté juive de Forcalquier. Cependant, la communauté voisine de Manosque, mieux documentée, a été décrite par des auteurs juifs provençaux du tournant du XIII^e et XIV^e siècle comme lieu de résidence de *şarfatim*, les juifs de la France du Nord. Faute de documentation datée avec précision, Joseph Shatzmiller a abordé, sans la résoudre, la question du début de la présence des *şarfatim* à Manosque : la ville faisait-elle traditionnellement partie de la zone d'influence de la culture rabbinique du Nord, ou bien la forte présence des *şarfatim* ne remonte-t-elle qu'à l'expulsion des juifs du Royaume de France en 1306⁷ ? Sans trancher la question chronologique, les notes hébraïques du livre-journal d'Ugo Teralh confirment la forte présence des *şarfatim* aussi à Forcalquier, aux côtés des juifs méridionaux. Caractérisées par leur écriture, les notes de ces deux groupes se distinguent aussi par la manière de présenter les parties prenantes. Les méridionaux portent des noms à consonance provençale qui sont les mêmes dans le texte hébreu et dans son résumé (Bonjudas, Bendig, Bonfil, Bonafos, Astruc) tandis que les *şarfatim* se présentent sous un nom typiquement hébraïque dans le texte hébreu, mais sous un équivalent vernaculaire dans le texte provençal (Neḥemyah devient Creyson, Isaac–Aquinons, Yeḥiel–Vivan)⁸.
- 9 La composante hébraïque des livres de la compagnie Datini est plus importante encore. Dans certains registres destinés notamment à recueillir des témoignages de remise en mains propres de paiements comptant figurent de nombreuses entrées en caractères hébraïques dans le cas des registres majorquins, et en caractères arabes pour ceux de Valence. Presque chaque page des registres de la compagnie Datini de Majorque possède des écritures en caractères hébraïques. Écrites par les parties prenantes juives ou converties, celles-ci sont la plupart du temps résumées en dessous en toscan, par la main d'un facteur de la compagnie (figure 7). Il y aurait ainsi probablement eu au sein de la compagnie un agent possédant une certaine familiarité avec les langues sémitiques, résultat d'une fréquentation assidue du milieu juif et nouveau chrétien local.

Figure 7



Archivio di Stato di Prato (désormais ASPo), Datini (désormais D.) 1025, Majorque, *Ricordanze-Denari contanti*, fol. 169v. : Makhluf Alon reconnaît la réception du paiement de la part de la compagnie Datini, par l'intermédiaire de Cristofano (di Bartolo) (1399).

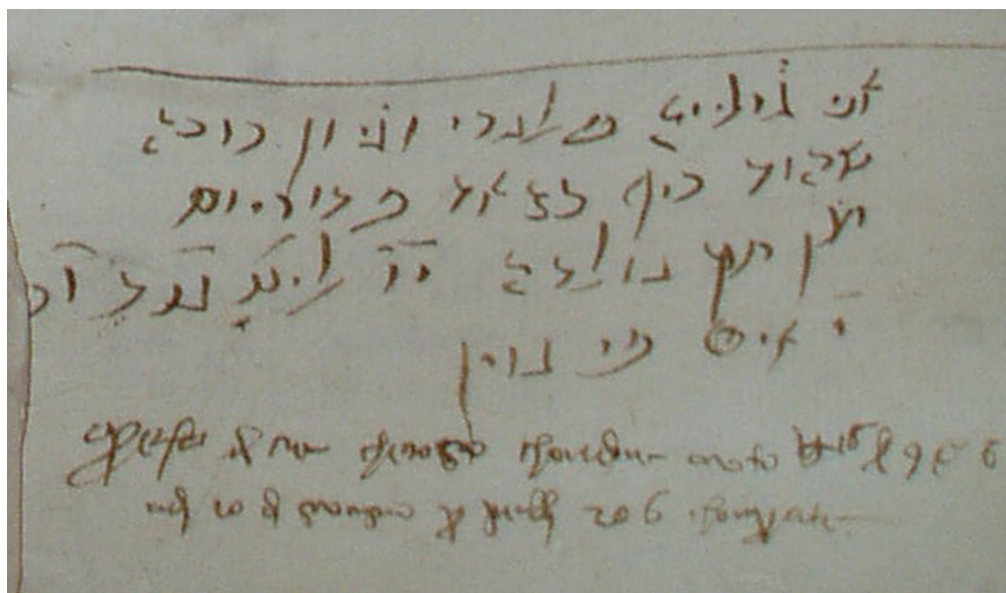
© Cliché Ingrid Houssaye Michienzi.

- 10 Les notes révèlent une réalité linguistique complexe. Le milieu juif majorquin était certainement alors en grande partie arabophone. Les familles étaient en effet présentes depuis bien avant la conquête aragonaise des années 1230, ou provenaient d'Afrique du Nord. L'hébreu était la langue de l'école. Néanmoins, le milieu chrétien s'exprimait alors en catalan, qui était certainement la langue d'interaction entre les deux communautés. De même pour les marchands maures d'origine valencienne qui écrivaient leurs lettres en catalan aux facteurs de la compagnie Datini. Ainsi à Majorque, les références en caractères hébraïques sont rédigées soit en hébreu soit en arabe, mais contiennent quelques mots en catalan qui expriment souvent la date ou bien font référence au produit, un vocabulaire acquis et utilisé en raison du contact avec le milieu d'affaires chrétien.

3 La valeur juridique des documents

- 11 Aussi bien dans le cas du livre-journal d'Ugo Teralh que dans les imposants registres Datini, les inscriptions en caractères hébraïques prennent souvent la forme d'un acte à validité juridique.
- 12 En résumant l'hébreu, Ugo Teralh spécifie que le texte hébreu est écrit de la main propre de l'intéressé, ce qui lui confère une autorité plus importante. Dans les deux textes, les transactions avec des clients chrétiens sont d'habitude décrites par le commerçant. Le seul fait d'être enregistré devait pouvoir servir de preuve en cas de contentieux (on se souvient qu'Ugo Teralh était notaire). Quand les clients chrétiens d'Ugo Teralh étaient eux-mêmes des notaires, tout comme certains clients juifs, ils écrivaient leurs entrées de leur propre main, parfois en latin, en signant avec un symbole personnalisé. De surcroît, les notes en caractères hébraïques sont formulées comme de brèves reconnaissances de dettes ou, dans les livres de Datini, comme des quittances ou déclarations de vente. Rédigées à la première personne, introduites par אני (hébreu) ou אנה (judéo-arabe, chez Datini), « Moi, je... », ces notes décrivent l'obligation juridique avec des verbes tels que הייב, « je dois... », pour une reconnaissance de dette ou קבלתי (hébreu) et קבצת (judéo-arabe), « j'ai reçu », pour une quittance, ou מכרתי, « j'ai vendu », pour une vente. Les notes en judéo-arabe dans le livre de Datini contiennent le terme arabe מוקר, « je reconnais », essentiel pour les reconnaissances (*iqrâr*). Dans plusieurs cas, les enregistrements du fond Datini sont rédigés par les témoins, désignés par עדים (hébreu) ou שהוד (judéo-arabe), « témoins » (figure 8).

Figure 8



ASPo, D. 1025, Majorque, *Ricordanze-Denari contanti*, fol. 153r. : Giulio Falgeri et Joan Roca (convertis) sont témoins (שהוד) d'un paiement pour les peaux (גולדא) de 16 livres 9 sous et 6 deniers le 10 juin (1398). L'écriture en toscan en dessous ajoute que ce paiement était lié à l'achat par la compagnie Datini de 206 peaux (« *per pelli 206 chonprate* »). © Cliché Ingrid Houssaye Michienzi.

- 13 L'écriture autographe par les juifs (ou convertis) et professionnels lettrés chrétiens et les moyens d'authentification (symboles de notaires et structure de formulaire légal pour le texte des entrées en caractères hébraïques) confirment la nature des enregistrements et leur validité juridique.

4 Proximité des affaires *versus* ségrégation spatiale

- 14 L'analyse des écritures comptables, et notamment la coexistence des enregistrements en caractères latins et en caractères hébraïques, dans le livre-journal d'Ugo Teralh et la comptabilité de la compagnie de Datini confirme les interactions respectivement entre commerçants chrétiens et juifs en Provence et entre les réseaux toscans, juifs et mudéjars⁹ en Méditerranée occidentale, notamment à Majorque et à Valence. Ces écritures révèlent une proximité des affaires au sein de communautés souvent considérées comme spatialement sectorisées.
- 15 Moins prononcée en Provence au début du XIV^e siècle, où les juifs se regroupaient dans certains quartiers de manière volontaire pour être proches des institutions communautaires comme la synagogue, la séparation spatiale était plus encadrée à Majorque vers la fin du siècle. La norme juridique voulait, en effet, que les juifs de Majorque, tout comme les Mudéjars de Valence, vivent dans des quartiers séparés et avec des juridictions indépendantes : le *call* et la *moreria* dans le milieu catalan. Or, nos documents prouvent la présence de membres de différentes communautés au-dessus du même écritoire, dans la boutique du négociant provençal ou florentin. Leurs écritures, conférant une réelle valeur juridique au document, témoignent des contacts entre les membres de ces différentes communautés.
- 16 À Majorque, peu avant l'arrivée des agents de Francesco Datini dans l'île, la communauté juive avait été victime d'importants pogroms, en 1391, qui avaient entraîné des massacres, la destruction du *call*, des conversions forcées et l'émigration de nombreux juifs vers l'Afrique du Nord¹⁰. Les autorités cherchaient alors à freiner la fuite des juifs par divers décrets : uniquement sous couvert d'une licence spéciale autorisant la sortie de l'île, le bénéficiaire pouvait partir de deux mois à un an en un lieu défini, principalement pour raisons d'affaires, et devait se présenter à nouveau aux autorités locales au terme de la licence pour l'annuler ou bien la prolonger. Les fuites continuant inexorablement, Jean I^{er} annula en octobre 1394 toutes les licences pour se rendre au Maghreb accordées à des convertis. Puis lentement, sous l'impulsion de Martin l'Humain, le quartier juif commença à revivre : un nouveau *call* fut construit à la

place de l'ancien, et le souverain délivra en 1398 une licence de commerce spéciale pour les juifs majorquins désirant négocier avec les pays du Maghreb.

17 Les agents de la compagnie Datini s'appuyèrent sur les minorités juive et nouvellement convertie pour dépasser des situations complexes liées en grande partie à la politique protectionniste émanant de la Couronne catalano-aragonaise et pour pouvoir commercer au Maghreb. Le problème essentiel était lié à l'existence de liges à Majorque qui empêchaient les transporteurs d'accepter des produits de marchands qui n'en faisaient pas partie, et rendaient ainsi impossible à tous les étrangers dépourvus de moyens de navigation, comme les marchands florentins, de mener des expéditions commerciales vers les ports du Maghreb central et occidental. Ces associations étaient composées de marchands chrétiens, juifs et nouveaux chrétiens. La condition essentielle était uniquement de posséder la citoyenneté majorquine. La navigation entre Majorque et les côtes nord-africaines, surtout du Maghreb occidental, était entre leurs mains. Le seul réel moyen de contourner les interdits de la ligue et de se procurer des articles africains qu'ils ne pouvaient aller chercher eux-mêmes était d'utiliser des intermédiaires locaux, dont de très nombreux juifs et nouveaux chrétiens qui parcouraient les deux rives de la Méditerranée.

18 Les témoignages écrits dans les registres de la compagnie attestent les rapports d'affaires, quasiment quotidiens, rappelant que la ségrégation spatiale n'était pas réellement présente. Des dispositions royales insistaient régulièrement sur la nécessaire absence de proximité entre les chrétiens et les juifs et entre les convertis et les juifs, indiquant par leur seule régularité que la réalité était tout autre¹¹. Néanmoins, le contexte à Majorque vers 1400 était délicat, puisqu'il conduisit à la conversion complète du reste de la communauté juive en 1435.

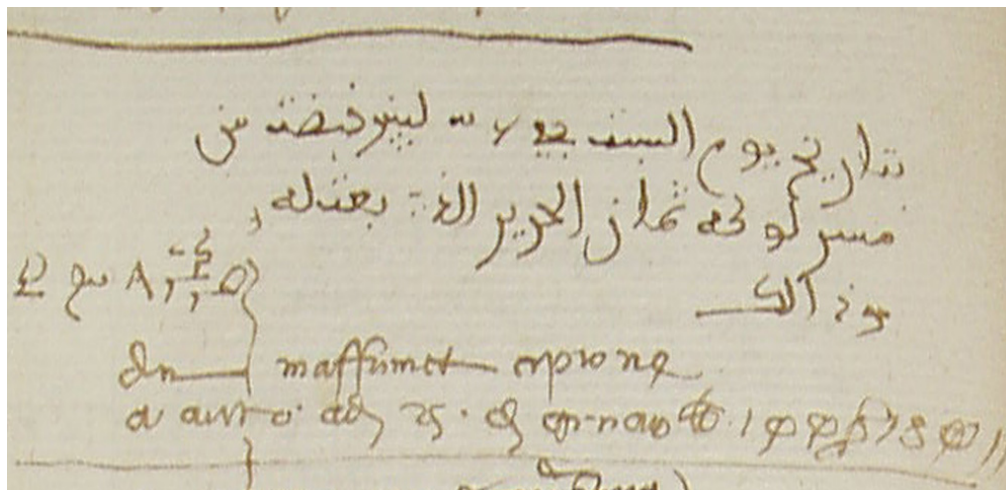
19 La communauté juive et nouvellement convertie de Majorque n'était toutefois pas le seul recours de la compagnie qui essaya en d'autres lieux et avec la collaboration d'une autre minorité, de dépasser les mesures protectionnistes émanant des milieux marchands catalano-aragonais.

20 Dans le royaume de Valence, les Mudéjars représentaient une part importante de la population, autour de 30 % au début du xv^e siècle. À Valence, ils étaient regroupés dans le quartier périphérique de la *moreria* et devaient porter des signes distinctifs¹². On y recensait alors environ 500 habitants, sans compter les chrétiens qui en dépit des interdictions y étaient également établis. La majeure partie de ces musulmans travaillait manuellement, mais certains d'entre eux s'adonnaient aux activités commerciales, malgré les limites posées par les autorités valenciennes. En effet, pour pouvoir sortir du territoire valencien et voyager pour des raisons commerciales ou familiales, il existait des normes assez vagues interprétées de différentes manières en fonction des autorités concernées et des souverains. Il fallait dans tous les cas demander une licence ou un sauf-conduit temporaire aux autorités locales et verser une caution pour garantir son retour. Lors de la délivrance d'une licence, les autorités enregistraient la destination du voyage et la date de retour, le nom des volontaires, garants du retour du marchand, et la somme qu'ils devaient payer en cas de non-retour du voyageur. En cas d'un voyage par mer, elles enregistraient aussi le nom de l'embarcation et de son propriétaire puisque les Mudéjars ne pouvaient ni posséder ni piloter un navire. Les marchandises qu'ils transportaient étaient vérifiées – afin de constater l'absence de produits interdits –, enregistrées et taxées ; les articles prohibés étaient immédiatement confisqués et le marchand était alors pénalisé. Les destinations privilégiées étaient le Sultanat nasride de Grenade et l'Afrique du Nord, où beaucoup de Mudéjars valenciens avaient des parents et des contacts commerciaux. La plupart des marchands mudéjars opéraient modestement, car seuls quelques clans de familles puissantes avaient de larges contacts dans l'aire méditerranéenne.

21 C'est l'élite commerciale mudéjare que nous voyons apparaître dans les registres de compte de la compagnie Datini de Valence (figure 9). Ces marchands issus de grandes familles possédaient assez de capital pour assurer la protection de leur chargement contre les dangers maritimes, et pour s'associer avec des marchands chrétiens. Cependant, jusqu'à l'extension à cinq ans du délai de retour en 1405, les licences limitaient la mobilité de ces marchands mudéjars.

- 22 Ces types de contacts scellaient des relations de confiance entre les deux communautés qui travaillaient conjointement. Tout le monde y gagnait : d'un côté l'élite commerciale mudéjare dépassait de lourdes limitations imposées par les autorités locales, de l'autre les marchands chrétiens y trouvaient des avantages non négligeables. Ces grandes familles provenant toutes du quartier maure de Valence créèrent en effet des compagnies commerciales avec des facteurs délégués dans les principales places d'Afrique du Nord. Par les liens qu'il possédait avec certaines d'entre elles (notamment Xupío, Ripoll, Benxarvit), Luca del Sera, directeur de la compagnie Datini de Valence, pénétra un réseau lui permettant de développer ses activités et de se procurer des produits dont l'acquisition directe était impossible.

Figure 9



ASPo, D. 946, Valence, *Ricordanze*, fol. 125v. Des écritures en caractères arabes dans les registres de comptes de la compagnie Datini de Valence.

© Cliché Ingrid Houssaye Michienzi.

- 23 La coopération avec des milieux culturels différents était une donnée essentielle à la réussite florentine et l'unique moyen d'infiltrer le commerce avec l'Afrique du Nord. À Valence, et plus encore à Majorque, ces relations d'affaires étaient fondées sur le partage d'une échelle de valeurs qui était ainsi tissée au-delà des barrières religieuses, prouvant que la confiance, si nécessaire à ce type d'opérations, ne supposait pas forcément le partage des mêmes confessions.
- 24 Les liens avec les non-chrétiens étaient souvent créés à travers des connaissances communes ; la confiance découlait alors du crédit accordé à l'intermédiaire. C'est le lien personnel entre Luca del Sera et Alí Benxarvit, tous deux à Valence, qui permit la prise de contact entre le frère d'Alí à Alger (Abdalla Benxarvit) et son cousin à Fès (Fillel Benxarvit) d'une part, et Cristofano di Bartolo, directeur de la compagnie Datini de Majorque, d'autre part. Leurs lettres mettent en avant ce lien dès les toutes premières lignes afin d'engager la construction d'une relation sous les auspices de ce patronage¹³.
- 25 Comme dans le cas des rapports entre ressortissants d'une même communauté, il fallait entretenir cette confiance. Très peu de dispositifs légaux permettaient alors de régler des différends, d'éviter la fraude et le manquement à la parole de manière efficace. Seuls la loyauté, la qualité des informations et les services rendus permettaient à la frêle confiance des débuts de se solidifier, et à des juifs et des Mudéjars de devenir de véritables alliés commerciaux. Nous pouvons mettre l'accent sur la pratique du présent, en vue à la fois de souligner sa loyauté, mais aussi de consolider la confiance établie. Offrir un présent était en effet vu comme un moyen stratégique d'obtenir des faveurs et de développer des alliances. Cristofano di Bartolo reçut ainsi de Fillel Benxarvit des fidéus¹⁴ et du beurre. De même, Farag ben Muse, juif d'Honein, plaça sur une barque se rendant à Valence des fidéus et quatre faucons à apporter à Luca del Sera. La confiance était en outre entretenue par les rapports que nous voyons émerger des livres de comptes de Majorque et de Valence, et que nous pouvons supposer quotidiens.
- 26 Dans cette relation commerciale, chacun trouvait évidemment son propre intérêt. Pour ces minorités, coopérer avec les marchands florentins était économiquement intéressant. Les

Florentins brassaient de très importantes quantités de marchandises maghrébines sur lesquelles les négociants juifs, nouveaux chrétiens ou mudéjars prenaient des frais de *senzeria*, de commission, peu élevés (la plupart du temps entre 0,5 et 1 %), mais qui, conjugués à la quantité, devaient leur procurer de satisfaisants revenus.

- 27 Du côté des marchands florentins, le bénéfice de telles collaborations n'est plus à établir. Les membres de la compagnie Datini s'appuyaient sur des réseaux existants, ceux reliant Majorque et le Maghreb à travers les familles et marchands juifs et *conversos*, et ceux reliant Valence à l'Afrique du Nord par le biais de Mudéjars et de musulmans maghrébins.

Conclusion

- 28 Les documents de la pratique, à l'exemple des registres de comptabilité susmentionnés, permettent ainsi de mettre à jour d'intéressantes coopérations commerciales interreligieuses en Provence et dans l'aire ibérique, souvent en parfaite contradiction avec les textes normatifs. Ils consentent à montrer comment des espaces étaient construits par-delà les frontières, étatiques ou confessionnelles, par des acteurs privés, porteurs de ressources, de valeurs et de pratiques novatrices.

Notes

- 1 Cf. l'italien « fondaco » : magasin, entrepôt, bureaux et maison d'habitation des marchands.
- 2 Paul Meyer, « Le livre-journal de Maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332) », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, 1898, t. XXXVI, p. 129-170. Restaurés et reliés, ces feuillets portent aujourd'hui la cote AA16 aux archives de la ville de Forcalquier. Nous remercions la directrice des archives, Mme Éloïse Gonzalez pour son accueil et pour sa permission de publier le manuscrit.
- 3 *Ibid.*, p. 9-11.
- 4 Israël Lévi, « Le livre-journal de Maître Ugo Teralh. Notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332) », *Revue des Études Juives*, 1898, vol. 37, p. 259-265, plus particulièrement p. 262.
- 5 Le fonds Datini contient environ 150 000 lettres provenant de plus de 200 localités disséminées en Europe et dans le bassin méditerranéen, et près de 600 registres de comptes. Voir, entre autres, Bruno Dini, « L'Archivio Datini », dans Simonetta Cavaciocchi (dir.), *L'impresa, industria, commercio, banca secc. XIII-XVIII (Atti della Settimana di Studi 1990, Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Prato)*, Florence, Le Monnier, 1991, p. 45-60 ; Jérôme Hayez (dir.), *Le carteggio Datini et les correspondances pratiques des XIV^e-XVI^e siècles*, Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge, 117/1, 2005, p. 121-191 ; Federigo Melis, *Aspetti della vita economica medievale*, Sienne, Olschki, 1962.
- 6 Cf. Paul Meyer, art. cit., n° 11, 67, 77, 80, 123, 129, 158, 163.
- 7 Joseph Shatzmiller, *Recherches sur la communauté juive de Manosque au Moyen Âge*, Paris, La Haye, Mouton & Co, 1973, p. 11-26.
- 8 Israël Lévi, art. cit., p. 264. L'auteur suggère l'origine du Nord de certains de ces équivalents vernaculaires.
- 9 Les Mudéjars étaient des musulmans de la péninsule Ibérique et des Baléares devenus sujets des royaumes chrétiens.
- 10 Au sujet des juifs de Majorque, voir la bibliographie contenue dans Ingrid Houssaye Michienzi, « Relazioni commerciali tra la compagnia Datini di Maiorca e le città del Maghreb alla fine del Trecento », dans Lorenzo Tanzini, Sergio Tognetti (dirs.), « *Mercatura è arte* ». *Uomini d'affari toscani in Europa e nel Mediterraneo tardomedievale*, Rome, Viella, 2012, p. 149-178.
- 11 Voir David Nirenberg, « Une société face à l'altérité. Juifs et chrétiens dans la péninsule Ibérique 1391-1449 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007, vol. 4, p. 755-790.
- 12 Au sujet des Mudéjars de Valence, voir notamment Maria Teresa Ferrer i Mallol, *Els sarraïns de la Corona catalano-aragonesa en el segle XIV. Segregació i discriminació*, Barcelone, CSIC, 1987 ; Manuel Ruzafa García, « La morería de Valencia: centro económico mudéjar en área de convergencia cristiana y musulmana mediterránea (1370-1500) », dans Simonetta Cavaciocchi (dir.), *Relazioni economiche tra Europa e mondo islamico, secoli XIII-XVIII. (Atti della Settimane di Studi 2006, Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Prato)*, Florence, Le Monnier, 2007, p. 325-338.
- 13 Archivio di Stato di Prato (ASPo) D. 1044, 315486, lettre Alger-Majorque, Fillel Benxarvit à Cristofano di Bartolo, 09/03/1403 : « *Honrat senyer meu s(er)tefich vos q(ue) mon così Alí Benxarvit m'a tramés ací. E es gra(n) amich d(e) mis(er) Luqua de Sera. E an dit q(ue) vos ereu co(m)payó d'ell.*

E q(ue) si yo volia trametr(e) rob(e)s a Mallorcha q(ue) l(e)s enviàs a vos, q(ue) vos ly-(us) darriet(e)s recapte p(er) amor d'ell ».

14 Type de pâtes en forme de fines et longues cordelettes.

Pour citer cet article

Référence électronique

Ingrid Houssaye Michienzi et Judith Olszowy-Schlanger, « Écrits comptables et commerce interreligieux : les cas des registres d'Ugo Teralh de Forcalquier et de la compagnie Datini (XIV^e-XV^e siècles) », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], 16 | 2014, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 31 mars 2015. URL : <http://framespa.revues.org/2917> ; DOI : 10.4000/framespa.2917

À propos des auteurs

Ingrid Houssaye Michienzi

Post-doctorante à l'université Paris Diderot-Paris 7, au sein du projet ANR ENPrESA, laboratoire ICT (EA 337). Elle est également chercheur associé au laboratoire FRAMESPA (UMR 5136), groupe JACOV. Ses travaux portent essentiellement sur les compagnies d'affaires florentines. ingridhoussaye@yahoo.fr

Judith Olszowy-Schlanger

Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques, et chercheur associé à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes-CNRS, Paris. Ses travaux portent principalement sur la paléographie et diplomatique hébraïque médiévale. judith.schlanger@ephe.sorbonne.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Les documents comptables, issus directement de la pratique des affaires, permettent de pénétrer au cœur de collaborations commerciales entre chrétiens et juifs, et entre chrétiens et mudéjars, dans l'Europe et la Méditerranée occidentale du Bas Moyen Âge. L'article considère les traces d'échanges économiques, mais également sociaux et culturels à travers l'examen du livre-journal d'Ugo Teralh de Forcalquier de 1330-1332, et de registres comptables des compagnies de Francesco Datini installées à Majorque et à Valence dans les années 1390-1410. Souvent en parfaite contradiction avec les textes normatifs visant à une ségrégation spatiale de plus en plus importante entre les différents groupes religieux, les écrits de la pratique des affaires permettent de présenter une lecture différente de leurs relations et de mettre en lumière une échelle de valeurs morales communes.

Accounting Papers and Interreligious Trade: The Case of the Registers of Ugo Teralh de Forcalquier and and of the Datini Company (14th-15th centuries)

The accounting documents, directly issued from the practice of business, allow historians to penetrate at the heart of commercial collaborations between Christians and Jews, and between Christians and Mudéjars, in Western Europe and the Mediterranean Sea in the Late Middle Ages. This paper considers the tracks of economic exchanges, but also social and cultural ones, through the examination of the journal of Ugo Teralh de Forcalquier of 1330-1332, and of the accounting books of the companies of Francesco Datini settled in Majorca and in Valencia around 1390-1410. Often in perfect contradiction with the normative texts, aiming at a more and more important spatial segregation between the various

religious groups, the papers of the practice of business allow historians to present a different interpretation of their relations and to bring to light a scale of common moral values.

Escritos contables y comercio interreligioso: el caso de los registros de Ugo Teralh de Forcalquier y de la compañía Datini (siglos xiv-xv)

Los documentos contables procedentes de la práctica comercial permiten conocer en profundidad las colaboraciones comerciales entre cristianos y judíos, y entre cristianos y mudéjares, en Europa y en el Mediterráneo occidental de la Baja Edad Media. El artículo toma en consideración las huellas de los intercambios económicos, así como sociales y culturales, a través del examen del diario de Ugo Teralh de Forcalquier de 1330 a 1332 y de los registros contables de las Compañías de Francesco Datini ubicadas en Mallorca y en Valencia, en los años 1390-1410. Con frecuencia en total contradicción con los textos normativos que apuntaban hacia una segregación espacial cada vez más importante entre los diversos grupos religiosos, dichos escritos comerciales permiten presentar una lectura diferente de las relaciones que mantenían y revelan una escala de valores morales comunes.

Entrées d'index

Mots-clés : arabe, commerce interreligieux, comptabilité, hébreu, juif

Keywords : account books, Arabic, cross-religious trade, Hebrew, Jew

Palabras claves : árabe, comercio interreligioso, contabilidad, hebreo, judío

Géographique : Forcalquier, Maghreb, Majorque, Provence, Valence